

---

Pétition d'un prêtre de l'église Saint-Nicolas-des-Champs qui se plaint de ne pas être marié et offre en don 12 chemises, en annexe de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Pétition d'un prêtre de l'église Saint-Nicolas-des-Champs qui se plaint de ne pas être marié et offre en don 12 chemises, en annexe de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 115-116;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40298\\_t1\\_0115\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40298_t1_0115_0000_10);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

barre les chappes et les chasubles. Les cris de *Vive la République! vive la Montagne!* se mêlent à *Ça ira*, et sont répétés par le peuple qui est au-dehors.

Cette séance est terminée par l'abjuration de deux prêtres de la section des Gravilliers.

La Convention décrète la mention honorable de la conduite des citoyens de la section des Gravilliers, insertion au *Bulletin* du discours de l'enfant et de l'hymne des orphelins. Elle ordonne l'envoi de son procès-verbal de ce jour à tous les départements et lève la séance à cinq heures.

## C.

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (1). ...

Des citoyens de la section des Gravilliers, vêtus de chappes, de chasubles, d'étoles, de mitres, entrent en dansant : *Ça ira*. Ils portent plusieurs dais. Sous l'un est le buste de Lefebvre. Mais après avoir pris séance dans les gradins, les républicains se sont dépoüillés de ces dorures, de ces vêtements et brimborions de l'hypocrisie. Ils ont été jetés en l'air, au bruit des applaudissements et des cris, et remis en paquets après avoir, avec justice, servi de jouets à ceux qui ne croient plus aux vieilles idoles. Un enfant a porté la parole, et, réuni à ses camarades, ils ont fait entendre l'hymne suivant, sur l'air chéri :

Français, quelle métamorphose  
Transforme nos saints en lingots?  
La raison est enfin éclose,  
Elle anéantit les cagots. (bis)  
De leurs ridicules mystères  
Effaçons jusqu'au souvenir;  
Que notre dogme à l'avenir  
Soit d'être heureux avec nos frères.

Français, la vérité, qui brille à tous les yeux,  
La liberté, l'égalité : voilà quels sont nos dieux !

Voûté si longtemps profanée  
Par le plain-chant du calotin,  
Tu ne seras plus parfumée  
Que par l'encens républicain. (bis)  
Réjouis-toi, tes destinées  
Loin d'un clergé sot et fripon,  
A la nature, à la raison  
Seront désormais consacrées.

Français, la vérité, qui brille à tous les yeux,  
La liberté, l'égalité : voilà quels sont nos dieux !

Sur le tombeau du fanatisme  
Et d'une absurde trinité,  
Éclairons le patriotisme  
Du flambeau de la vérité. (bis)  
Aux discordes du culte antique  
Faisons succéder l'union,  
Et que notre religion  
Soit d'adorer la République.

Français, la vérité, qui brille à tous les yeux,  
La liberté, l'égalité : voilà quels sont nos dieux !

L'Assemblée en a décrété l'impression et l'envoi du procès-verbal de la séance à tous les départements.

(1) *Mercury universel* [24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 216, col. 2].

## D.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (1).

La séance a été terminée par l'offrande que sont venus faire les citoyens de la section des Gravilliers des chasubles, chapes et autres habits de prêtres dont ils s'étaient vêtus et qu'ils ont déposés au milieu de vifs applaudissements. Le cortège était accompagné d'une musique militaire, jouant des airs chéris de la liberté. Un orphelin de sept ans a été l'organe des sentiments de la section; un autre a chanté un hymne patriotique. Cette cérémonie a excité des transports d'allégresse; le récit, ainsi que le discours du jeune orphelin, sont imprimés et envoyés aux départements.

## E.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (2).

La séance a été terminée par l'entrée d'une véritable procession. C'étaient des citoyens de la section des Gravilliers qui, presque tous convertis d'habits d'église, ont commencé leurs chants par l'air *Alleluia* et les ont terminés par la *Carmagnole*, qu'ils ont dansée revêtus de chapes, de surplis, etc. La marche était terminée par un dais, sous lequel était le buste de Lefebvre, assassiné par un esclave des rois. Ce spectacle a été vivement applaudi, surtout au moment où tous les citoyens, se débarrassant de leurs habits sacerdotaux, les ont jetés dans l'enceinte de la barre, comme pour se purifier de les avoir un instant portés.

## F.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (3).

La section des Gravilliers termine la séance par l'hommage des dépouilles de l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Un jeune orphelin de la patrie, dont les préjugés religieux n'ont point encore atteint l'esprit, sert d'organe aux citoyens des Gravilliers et reçoit l'accolade du Président.

## VII.

## UN CI-DEVANT PRÊTRE DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS SE PLAINT DE NE PAS ÊTRE MARIÉ (4).

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (5).

Un ci-devant prêtre de l'église du ci-devant Saint-Nicolas-des-Champs se plaint de n'avoir

(1) *Auditeur national* [n° 417 du 23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 6].

(2) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 317 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 1470, col. 1].

(3) *Journal de la Montagne* [n° 164 du 23<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 1212, col. 2].

(4) Le discours de ce prêtre, qui faisait probablement partie de la députation de la section des Gravilliers, n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 22 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Mercury universel*.

(5) *Mercury universel* [24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 217, col. 1].

point encore une tendre compagne. Il abjure son ancien métier et dépose 12 chemises pour nos défenseurs.

## VIII.

LES SECTIONS DE POPINCOURT ET DE L'OBSERVATOIRE ANNONCENT QU'ELLES CÉLÉBRERONT UNE FÊTE POUR INAUGURER LES BUSTES DE LEPELETIER ET DE MARAT (1).

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (2).

La section de Popincourt annonce qu'elle célébrera une fête pour l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier.

L'Assemblée y enverra une députation.

La section de l'Observatoire fait la même demande. (*Accordé.*)

## ANNEXE N° I

A la séance de la Convention nationale du 22 brumaire an II (mardi 12 novembre 1793).

Compte rendu, par divers journaux, de la discussion à laquelle donna lieu la lettre du représentant Laplanche, commissaire près l'armée des Côtes de Cherbourg (3).

## A.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (4).

Le représentant Laplanche informe qu'après la jonction de la colonne de Séphir avec celle de Carpentier, on foudra sur les rebelles. On varie sur leur nombre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils meurent de faim. Ils renvoient nos prisonniers et pillent indistinctement les aristocrates et les patriotes. Ils sont à Fougères et paraissent vouloir se jeter dans la Bretagne.

Une de leurs colonnes est entrée à Dol et se porte sur Saint-Malo. On croit qu'ils ont le projet de s'emparer du mont Saint-Michel. Le représentant termine par appeler la sévérité de la Convention sur les habitants de Fougères.

(1) Les adresses des sections de Popincourt et de l'Observatoire ne sont pas mentionnées au procès-verbal de la séance du 22 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Mercury universel* et le *Moniteur universel*.

(2) *Mercury universel* [23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 208, col. 2]. D'autre part, le *Moniteur universel* [n° 54 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 200, col. 1] rend compte de la pétition de la section de l'Observatoire dans les termes suivants :

« La section de l'Observatoire prie l'Assemblée d'envoyer une députation à la fête qu'elle doit célébrer en l'honneur de Marat et Lepeletier.

« Une députation de 18 membres assistera à cette cérémonie. »

(3) Voy. ci-dessus, même séance, p. 66, le compte rendu de la même discussion d'après le *Moniteur*.

(4) *Journal de la Montagne* [n° 164 du 23<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 1211, col. 1].

**Merlin** rejette ces nouveaux revers sur la lâcheté de 7,000 hommes qui gardaient Varades et Ancenis et qui ne se sont point opposés au passage de la Loire. Il demande que les chefs de ces troupes soient traduits au tribunal révolutionnaire et que le comité de Salut public donne des ordres pour que les armées réunies tombent ensemble sur les brigands. (*Adopté.*)

**Philippeaux** expose que le lendemain du jour où l'on rapporta le décret qui établissait une Commission pour examiner la conduite des généraux Rossignol et Ronsin, un chef des bureaux de la guerre lui dit que les officiers protégés par lui ne seraient point punis, et ajouta qu'on ferait débouler les députés qui s'aviseraient de faire établir de pareilles commissions.

## B.

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (1).

Un secrétaire donne lecture de la lettre suivante des représentants du peuple dans les départements du Calvados et circonvoisins, datée de Vire, le 20 brumaire.

(Suit un résumé de la lettre de Laplanche que nous avons insérée ci-dessus, p. 65, d'après un document des Archives nationales.)

Voici le passeport :

« Au nom du roi, nous commandants des armées catholique et royale, certifions avoir mis en liberté le nommé Louis Beaufort, âgé de 47 ans, natif de Haguenau, province de Basse-Alsace, fait prisonnier à Fougères, lequel a juré de rester fidèle au roi et de ne porter dans aucun cas les armes, soit contre nos armées, soit contre celles des puissances étrangères. En conséquence lui avons permis de se retirer où bon lui semblera et lui avons délivré le présent pour lui servir et valoir ce que de raison.

« A Fougères, le 8 novembre 1793, l'an 1<sup>er</sup> du règne de Louis XVII.

« Signé : LAROCHE-JACQUELIN; le prince DE TALMONT; D'AUTICHAMP; DE BERNARD; DE MAURIGNY, STOFFLET; DESTOUCHES; CHEVALIER DES ESSARTS.

« Par le conseil de guerre :

« GOUSLÉ, secrétaire de l'état-major. »

Cette lettre est renvoyée au comité de Salut public.

**Merlin**. Si les 7,000 lâches, commandés par des traîtres, n'eussent pas laissé passer la Loire aux rebelles, vous n'auriez pas aujourd'hui à vous occuper des brigands. Je sais que ces traîtres dormaient au passage des rebelles. Je demande une Commission pour juger les généraux perfides et que les traîtres qui ont livré le poste soient punis.

**Philippeaux**. Citoyens, vous n'aurez jamais une Commission pour juger les généraux. Le lendemain du rapport du décret qui nommait une Commission pour examiner la conduite du général Ronsin, — voici sur quoi je me fonde —

(1) *Mercury universel* [23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 205, col. 1].